Nations Unies S/2014/68

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution du mandat de la Mission, le présent rapport fait le point des activités menées par la MINUK et de l'évolution de la situation entre le 16 octobre 2013 et le 20 janvier 2014.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, elle s'efforce d'entretenir des relations constructives avec Pristina et Belgrade, les communautés du Kosovo, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil. La Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) maintient sa présence au Kosovo conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec la MINUK.

II. Évolution de la situation politique

3. L'année 2013 s'est déroulée sous le signe du changement et a été marquée par de véritables avancées politiques en ce qui concerne le Kosovo grâce aux accords historiques conclus entre Pristina et Belgrade sous la houlette de l'Union européenne. Pendant la période considérée, les parties ont continué d'accomplir des progrès concrets dans l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date du 19 avril.

4. Le 3 novembre, le Kosovo a élu ses maires et conseillers municipaux, y compris, conformément à l'accord du 19 avril, dans les quatre municipalités du nord du Kosovo (Leposaviq/Leposavić, Mitrovica-Nord, Zubin Potok et Zveçan/Zvečan).

14-21503 (F) 030214 030214

5. Ces élections se sont déroulées sous un cadre législatif unique dans tout le Kosovo, pour l'essentiel de manière pacifique, et bon nombre de municipalités ont indiqué que davantage d'électeurs s'étaient rendus aux urnes que lors des élections précédentes, en 2009. Au total, 830 371 électeurs ont voté (pour un taux de participation de 46,31 %), soit 121 009 de plus que lors des élections municipales de 2009. L'OSCE a facilité la conduite des élections dans les municipalités du nord, ainsi que le vote des Kosovars résidant en Serbie et au Monténégro. Les élections ont été contrôlées par 30 173 observateurs locaux et internationaux : 26 985 observateurs accrédités par des partis politiques, 2 479 observateurs d'organisations non gouvernementales et 464 observateurs internationaux, dont 99 de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne.

6. Le 3 novembre, le premier tour de scrutin s'est déroulé dans le calme, sauf à Mitrovica-Nord, où, malgré d'importantes mesures de sécurité, des individus masqués non identifiés se sont introduits par la force dans deux bureaux de vote qu'ils ont mis à sac. Une grenade à main a aussi été trouvée à proximité d'un troisième bureau de vote. À cause de ces attaques, l'OSCE s'est vue contrainte de fermer les bureaux de vote quelques heures plus tôt que prévu et d'évacuer les membres de son personnel qui se trouvaient dans le nord du Kosovo. La Commission électorale centrale du Kosovo a ordonné la tenue d'un nouveau scrutin dans les trois bureaux de Mitrovica-Nord touchés, qui a eu lieu le 17 novembre.

7. Le 1er décembre a eu lieu le deuxième tour de l'élection à 25 mairies du Kosovo où aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue, et il a été procédé à un nouveau vote dans trois bureaux de vote de Zveçan/Zvečan, où des irrégularités de procédure avaient été constatées. Les élections se sont déroulées dans le calme sur la quasi-totalité du territoire du Kosovo, sauf à Pasjan/Pasjane dans la municipalité de Partesh/Parteš, où des urnes ont été vandalisées, ce qui a conduit à l'annulation des résultats et à l'organisation d'un nouveau scrutin qui s'est déroulé sans problème le 15 décembre.

8. Les résultats des élections sont venus modifier l'équilibre politique entre les principaux partis albanais du Kosovo. Le Parti démocratique du Kosovo (PDK) a conservé 10 mairies (alors qu'il en dirigeait jusqu'alors 14), mais le principal parti d'opposition, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), a fait une percée significative, en remportant neuf mairies (contre 7). Quant aux autres partis, l'Alliance pour l'avenir du Kosovo (AAK) s'est imposée dans trois municipalités (contre 6) et la Nouvelle Alliance pour le Kosovo s'est acquis deux municipalités, dont Mitrovica-Sud. Le Mouvement pour l'autodétermination (Vetëvendosje), qui se présentait pour la première fois aux élections municipales, a remporté la mairie de Pristina, la municipalité la plus importante du Kosovo. De nombreux observateurs locaux et internationaux ont lu dans ces résultats le signe de la volonté des Kosovars de voir s'opérer un changement dans la conduite des affaires publiques au Kosovo. Les élections et leurs résultats, ainsi que le taux de participation des électeurs, relativement élevé, coïncident avec une réduction notable du nombre d'allégations de manipulations ou de fraudes électorales par rapport aux précédentes élections, qui tient notamment à la présence et à la vigilance de nombreux observateurs internationaux et locaux, ainsi qu'au fait que la communauté internationale a clairement fait comprendre aux dirigeants politiques qu'elle ne tolérerait plus ce type d'écarts. La police du Kosovo a toutefois dressé quelque 90 procès-verbaux en rapport à des violations du processus électoral entre le 3 novembre et le 15 décembre 2013.

9. Des changements politiques majeurs sont aussi survenus dans les six municipalités à majorité serbe du Kosovo au sud du fleuve Ibër/Ibar. Le parti serbe kosovar, le Parti libéral indépendant qui s'était imposé dans ces municipalités avec le soutien des institutions kosovares, n'a conservé sa majorité que dans l'une d'entre elles, les cinq autres passant à l'Initiative civique serbe, appuyée par Belgrade.

10. Dans le nord du Kosovo, les élections se sont soldées par la victoire des candidats de l'Initiative civique serbe dans les quatre municipalités. Les équipes municipales élues dans le nord du Kosovo doivent former avec les municipalités à majorité serbe au sud de l'Ibër/Ibar la base de l'association/communauté des municipalités serbes qui doit être créée en application de l'accord du 19 avril. Les nouveaux maires et conseillers municipaux du nord du Kosovo ont prêté serment le 11 janvier, à l'exception du candidat élu à Mitrovica-Nord, qui a annoncé sa décision de renoncer à la mairie et a également démissionné de son poste de directeur adjoint du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija. Une nouvelle élection à la mairie de Mitrovica-Nord devrait avoir lieu le 23 février.

11. Pendant la période considérée, le dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne s'est poursuivi et les groupes de travail techniques ont continué de se réunir à Bruxelles. Les Premiers Ministres Ivica Dačić et Hashim Thaçi se sont entretenus de nouveau lors de trois réunions organisées sous la houlette de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, les 6 novembre et 5 et 13 décembre. La réunion du 6 novembre était axée sur les résultats du premier tour des élections et sur l'application de l'accord sur la gestion intégrée des points de passage, ce qui a permis le lancement, le 14 décembre, de nouvelles procédures de collecte des droits de douane aux points de passage de la frontière dans le nord du Kosovo. Les deux parties sont convenues de verser les droits perçus sur un compte spécial à l'appui du budget du nord du Kosovo.

12. Lors des réunions des 5 et 13 décembre, les deux parties ont poursuivi leurs discussions sur les modalités d'intégration du personnel du Ministère de l'intérieur serbe dans la police du Kosovo. À la fin de la période considérée, quelque 80 agents du Ministère de l'intérieur serbe avaient signé des contrats avec la police du Kosovo, et d'autres étaient en passe de le faire. Lors de la réunion du 13 décembre, les débats ont porté sur l'appareil judiciaire, et des efforts ont été déployés pour parvenir à un compromis en ce qui concerne la structure des tribunaux et leurs effectifs dans le nord de Kosovo. Ces échanges se sont poursuivis en janvier.

13. Le 16 décembre, la Haute Représentante de l'Union européenne a informé les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne des progrès accomplis dans le cadre du dialogue. Lors de sa réunion du 17 décembre, le Conseil des affaires générales de l'Union européenne a appuyé l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Serbie en janvier 2014 et noté que la Commission européenne entendait mener à bon terme les négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo en 2014.

III. Nord du Kosovo

14. Le déroulement de la campagne électorale et des élections dans le nord du Kosovo s'est heurté à de nombreux problèmes politiques et difficultés d'organisation. Opposés à l'accord du 19 avril, certains hommes politiques de la

région ont organisé une vigoureuse campagne de boycottage, avec plusieurs rassemblements publics et des marches de protestation, accompagnés de la distribution massive d'affiches et de dépliants.

15. Les 18 et 19 octobre, se sont produits deux incidents violents, qui visaient apparemment certains candidats, ce qui a soulevé des inquiétudes sur les risques de violence politique pendant la campagne. Heureusement, aucune autre attaque de ce type n'a ensuite été signalée.

16. Le 3 novembre, outre les faits qui se sont produits à Mitrovica-Nord, (voir par. 6 ci-dessus), deux véhicules de l'OSCE et un véhicule de l'EULEX ont été lapidés par la foule à Zveçan/Zvečan. Ces actes criminels ont suscité une avalanche d'accusations et de récriminations sur le terrain, et ils ont été condamnés d'une seule voix par la communauté internationale. Après avoir examiné la situation, la Commission électorale centrale a ordonné le 6 novembre l'organisation d'un nouveau vote dans les trois centres de Mitrovica-Nord qui avaient été touchés. Ce nouveau vote a eu lieu le 17 novembre, après que les mesures de sécurité ont été renforcées, et il s'est déroulé de manière pacifique sans plus de problèmes. Le 1er décembre, un nouveau scrutin a aussi été organisé dans trois bureaux de vote de Zveçan/Zvečan à la suite d'irrégularités de procédure.

17. Après ces nouveaux votes et à l'issue du deuxième tour des élections à la mairie le 1er décembre, les candidats de l'Initiative civique serbe se sont imposés dans les quatre municipalités du nord du Kosovo. D'après le décompte final et sur la base des listes électorales existantes, c'était à Zveçan/Zvečan que le taux de participation était le moins bon (20,47 %) et à Zubin Potok qu'il était le plus fort (33,26 %). Le taux de participation final était de 25,28 % à Mitrovica-Nord, et de 25,24 % à Leposaviq/Leposavić.

18. La mise en place des nouvelles équipes municipales a pris un certain retard à cause de désaccords au sujet de la réduction du nombre de sièges de conseillers municipaux dans trois des quatre municipalités du nord, à laquelle se sont opposés les nouveaux responsables élus à Zveçan/Zvečan, Zubin Potok et Leposaviq/Leposavić.

19. Certains hommes politiques de la région qui avaient boycotté l'élection ont continué d'encourager la population à s'opposer à d'autres mesures prévues dans l'accord du 19 avril. Dans le même temps, l'incertitude demeure au nord du Kosovo quant aux conséquences concrètes d'une poursuite de l'application de l'accord, en particulier en ce qui concerne les fonctions à assigner à la future communauté/association des municipalités, qui font encore l'objet de débats dans le cadre du dialogue de Bruxelles.

IV. Sécurité

20. La situation sur le plan de la sécurité dans l'ensemble du Kosovo est restée généralement calme au cours de la période considérée. La tendance est à la baisse pour la criminalité en général, même si certaines tensions sont apparues en périodes préélectorales et électorales. Le 6 janvier, à Gjakovë/Djakovica, une manifestation de plusieurs centaines de personnes à l'origine dirigée par une association de mères de personnes disparues a empêché un groupe de Serbes déplacés d'assister à une messe de Noël orthodoxe. Certains des manifestants ont jeté des pierres sur le bus

qui transportait les fidèles. Le 16 janvier, Dimitrije Janićijević, un des conseillers municipaux élus à Mitrovica-Nord, a été assassiné près de chez lui. Les autorités kosovares, les représentants des Serbes du Kosovo dans la région, le Gouvernement serbe et la communauté internationale ont condamné ce crime en demandant qu'une enquête soit rapidement ouverte.

21. Grâce aux efforts déployés par la police du Kosovo pour travailler en partenariat avec les communautés, conformément à la stratégie et au plan d'action relatifs au maintien de l'ordre dans les communautés pour la période 2012-2016, ainsi qu'à la création de conseils de sécurité dans la plupart des municipalités, le nombre total d'infractions signalées a baissé par rapport à la période précédente, de même que le nombre d'incidents signalés touchant les minorités du Kosovo.

V. État de droit

22. La MINUK a continué de surveiller les activités menées pour préserver l'état de droit et d'exercer certaines responsabilités dans ce domaine, et elle a poursuivi sa coopération technique avec les Ministères de la justice et de l'intérieur du Kosovo, ainsi qu'avec le Ministère de la justice de la Serbie. Elle a facilité les demandes d'entraide judiciaire émanant de pays qui ne reconnaissent pas le Kosovo, et elle a continué de fournir des services de certification de documents, tant en faveur de résidents du Kosovo qu'à la demande d'États qui ne reconnaissent pas le Kosovo, en particulier pour des certificats d'état civil, des diplômes et des titres de pension (418 documents au total).

23. La MINUK a continué de faciliter les communications entre les autorités kosovares et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et ses États membres. Au cours de la période considérée, elle a aidé EULEX et la police du Kosovo à enquêter sur une affaire très médiatisée de vol à main armée à Bahreïn. INTERPOL a d'ailleurs consacré une séance d'information à cette affaire de criminalité transnationale organisée lors de la quatre-vingt-deuxième session de son assemblée générale en octobre 2013, qui a été l'occasion de présenter aux délégations des différents pays les rôles respectifs de la MINUK, d'EULEX et des autorités locales. Au cours de la période considérée, la MINUK a donné suite à huit avis de recherche internationaux.

24. Au 15 janvier 2014, 1 721 personnes au total étaient toujours portées disparues depuis la fin du conflit au Kosovo. La MINUK a continué de soutenir et d'encourager l'accomplissement de progrès dans ce domaine. Elle a facilité la visite à Pristina et à Belgrade au mois de novembre de représentants des associations de familles de Chypriotes turcs et de Chypriotes grecs portés disparus, qui a succédé à la visite à Chypre en novembre 2012 de représentants des associations de familles d'Albanais kosovars et de Serbes kosovars portés disparus. La délégation chypriote conjointe a rencontré les autorités locales et internationales impliquées dans le règlement de la question des personnes portées disparues, avec lesquelles elle a pu échanger des vues.

25. Le 10 décembre 2013, sur la base de renseignements fournis par le Groupe de travail Belgrade-Pristina sur les personnes portées disparues, les autorités serbes, avec l'appui d'EULEX et en présence des autorités kosovares et de la MINUK, ont engagé les travaux d'excavation d'un site suspecté de cacher un charnier dans la carrière de Rudnica à Raška, en Serbie. Après la découverte de restes humains le

13 décembre 2013, l'affaire a été confiée à un juge d'instruction, qui a bouclé la zone en attendant les suites de l'enquête et la reprise des fouilles dès que les conditions météorologiques le permettront.

VI. Retours et communautés

26. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Chaloka Beyani, s'est rendu au Kosovo en octobre 2013 pour y prendre la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations qui avaient été faites lors de précédentes visites en 2005 et 2009, et identifier les perspectives de retours et les problèmes qui pourraient se poser. Tout en saluant certaines évolutions positives au niveau de la législation et des politiques en vigueur en matière de retours, le Rapporteur spécial a appelé à l'adoption de nouvelles mesures pour lutter contre la discrimination, le chômage et le manque d'accès à l'éducation et faciliter la restitution des propriétés illégalement occupées, un problème qui continue d'entraver le retour des déplacés.

27. Le 7 janvier, à l'occasion de la Noël orthodoxe, le Premier Ministre Thaçi a rendu visite à deux familles rapatriées au village de Videjë/Vidanje et dans la ville de Klinë/Klina, et il a exprimé la volonté et l'obligation des autorités kosovares de faciliter les retours des Serbes du Kosovo qui avaient été déplacés chez eux et dans leurs propriétés.

28. Mais le taux de retours volontaires reste relativement faible. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), entre octobre et décembre 2013, il y a eu 307 retours volontaires de membres des minorités au Kosovo, dont 83 Serbes du Kosovo, 223 Roms, Ashkalis et Égyptiens du Kosovo et 1 Bosniaque du Kosovo. Le nombre total de retours au cours de la même période en 2012 était de 279. Les minorités continuent d'invoquer le non-règlement des problèmes de propriété, l'insécurité et les piètres perspectives économiques comme principales raisons s'opposant au retour des déplacés.

29. En 2013, et sous réserve de vérification, le HCR a recensé au total 2 660 cas de rapatriements forcés, la plupart depuis des pays d'Europe. En octobre, les autorités kosovares ont approuvé un nouveau règlement visant à améliorer la gestion du programme de réintégration et une nouvelle stratégie sur la réintégration des personnes rapatriées pour 2014-2018.

VII. Patrimoine culturel et religieux

30. Pendant la période considérée, la MINUK a continué de veiller à ce que les sites culturels et religieux du patrimoine soient protégés, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

31. Le Conseil créé en février 2013 pour assurer l'application et le contrôle des mesures prévues s'est réuni régulièrement afin d'examiner les questions concernant la protection du patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe et de la communauté serbe au Kosovo. Le 16 décembre, il a étudié l'application des lois sur le centre historique de Prizren et le village de Hoče e Madhe/Velika Hoča ainsi que la question des constructions résidentielles autour du patriarcat de Peć.

32. Le Conseil du patrimoine culturel de Prizren, qui était en place depuis le 24 septembre 2013, n'a pas réussi à examiner cinq nouveaux dossiers qui lui ont été soumis concernant la construction de bâtiments et des travaux de restauration, faute de participation de certains de ses membres. Il a également continué de souffrir d'un manque de soutien financier et logistique et d'un défaut de volonté politique de la part des autorités locales. Il a exprimé sa préoccupation face à la dégradation des sites du patrimoine culturel situés dans le centre historique de la ville, et il a appelé la communauté internationale à encourager l'adoption de mesures de prévention plus efficaces contre les constructions illégales et toutes dégradations des sites protégés du patrimoine religieux et culturel. Comme souligné dans le précédent rapport, la municipalité de Rahovec/Orahovac n'a toujours pas commencé d'appliquer la loi sur le village de Hoče e Madhe/Velika Hoča, malgré la pression continue des autorités centrales et de la communauté internationale.

33. En octobre 2013, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a approuvé une liste actualisée de 1 428 sites, monuments et objets du patrimoine culturel placés sous protection temporaire. Cette liste comprend pour la première fois 200 éléments mobiles du patrimoine culturel, comme des statues et des objets. Elle ne comptait que 930 sites en 2011, et 1 181 en 2012. Bien que le Ministère ait publié la liste des biens du patrimoine culturel placés sous protection temporaire pour la troisième fois, aucun des sites et biens visés n'a encore été placé sous protection permanente, comme le prévoit pourtant la loi sur le patrimoine culturel.

VIII. Droits de l'homme

34. Lors de sa visite au Kosovo en octobre 2013, la Haut-Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales, Mme Astrid Thors, a souligné qu'il fallait offrir aux communautés du Kosovo davantage de possibilités d'apprendre les deux langues officielles – l'albanais et le serbe – et renforcer la protection des droits linguistiques. Elle a également fait valoir que la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, dont la MINUK continue de surveiller la mise en œuvre, était un précieux outil pour assurer la protection et la promotion des droits des minorités au Kosovo.

35. Le 21 novembre, le Bureau du Médiateur au Kosovo a présenté son rapport annuel pour 2012, dans lequel il déplorait le peu de progrès accompli par les autorités kosovares pour appliquer ses recommandations, en particulier en ce qui concerne la culture, l'éducation, l'accès des communautés minoritaires aux médias et la manière dont elles y sont représentées. Il a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération avec les organisations locales et internationales pour permettre l'instauration d'un climat propice au respect des droits fondamentaux de tous. Il a souligné que la situation laissait encore à désirer s'agissant des retours des déplacés et du recrutement de membres des minorités dans les institutions centrales et locales du Kosovo.

36. Le 2 décembre, le Bureau chargé de la bonne gouvernance au sein du Cabinet du Premier Ministre a organisé une réunion technique pour étudier le nouveau projet de stratégie kosovare sur les droits de l'homme (2014-2018). La MINUK, l'OSCE, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Bureau de l'Union européenne au Kosovo et le Conseil de l'Europe ont participé à cette discussion qui a notamment débouché sur un projet de

réforme dans l'espoir de revitaliser les institutions de défense des droits de l'homme indépendantes de l'appareil judiciaire au Kosovo. Cette proposition a également été reprise dans le cadre du projet commun de l'Union européenne/Conseil de l'Europe sur l'amélioration de la protection des droits de l'homme au Kosovo. Dans l'ensemble, le cadre législatif relatif à la protection et la promotion des droits de l'homme et des droits fondamentaux a été jugé insuffisant.

37. Toute une série d'activités visant à promouvoir les droits des femmes ont aussi été menées à l'initiative d'institutions nationales, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales, notamment des manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, dont les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. En 2013, la campagne menée au Kosovo a vu l'accent mis sur le rôle revenant aux jeunes dans la lutte contre la violence sexiste. Les autorités kosovares ont aussi pris des mesures pour lutter contre la violence sexiste dans le cadre de l'application du Programme et du Plan d'action du Kosovo contre la violence domestique pour 2011-2014.

IX. Observations

38. Grâce à la volonté et à la détermination dont ont su faire preuve Belgrade et Pristina, l'année 2013 a été marquée par des progrès politiques notables, qui ont culminé avec la conclusion historique, le 19 avril 2013, du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations. Des mesures significatives ont ensuite été prises pendant l'année pour appliquer cet accord et normaliser les relations. Parallèlement à ce tournant radical amorcé dans le dialogue facilité par l'Union européenne, les deux parties ont aussi réalisé des progrès substantiels sur la voie d'une association plus étroite avec les institutions de l'Union européenne. Je salue la décision du Conseil européen d'entamer les pourparlers d'adhésion avec la Serbie en janvier 2014, et son soutien aux négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Le dialogue direct engagé entre Pristina et Belgrade a contribué à ce succès et il demeurera crucial pour que les différences de vues ou les tensions sur le terrain ne viennent pas remettre en question les progrès accomplis.

39. En 2014, il faudra consolider les acquis de l'année écoulée au moyen du dialogue dans l'espoir d'assurer la réconciliation, la stabilité et la prospérité régionales. Le bon déroulement des élections locales au Kosovo, organisées pour la première fois sous un cadre législatif unique, y compris dans les municipalités du nord du Kosovo, a ouvert la voie à une nouvelle dynamique politique, ainsi qu'inauguré une nouvelle phase d'engagement entre les parties en vue de la mise en œuvre intégrale de l'accord du 19 avril. Il est essentiel d'accomplir rapidement des progrès pour parvenir à un accord sur l'instauration d'une communauté/association des municipalités serbes et son statut.

40. Les progrès considérables réalisés sur la voie de la restructuration des services de police dans le nord du Kosovo doivent s'accompagner d'avancées dans les domaines connexes de l'appareil judiciaire et des autres questions d'état de droit. J'en appelle à nouveau à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de souplesse et d'esprit de compromis pour aller de l'avant. Pendant la période qui s'ouvre, il

faudra s'attaquer à de nouveaux problèmes en faisant fond sur la consolidation des progrès déjà accomplis en 2013.

41. La communauté internationale doit continuer à encourager et appuyer activement la poursuite du dialogue ainsi qu'à aider les maires et conseillers municipaux qui viennent d'être élus, y compris dans le nord du Kosovo, à faire en sorte que leurs circonscriptions puissent tirer les premiers dividendes de la paix dans le cadre de progrès rapides. La communauté/association des municipalités à majorité serbe qui doit être constituée en application de l'accord du 19 avril doit être une occasion supplémentaire de mobiliser la communauté internationale en faveur du renforcement d'autorités locales représentatives. Il est essentiel de veiller à ce que toutes les municipalités profitent de l'évolution de la situation, au sud comme au nord du fleuve Ibër/Ibar, grâce à la coordination des efforts déployés à l'échelle locale et internationale.

42. Tous les acteurs internationaux présents au Kosovo devraient unir leurs forces pour aider les parties à accomplir de nouveaux progrès. La MINUK continuera d'encourager l'application des accords conclus entre Belgrade et Pristina. Il s'avérera crucial, pendant la prochaine période, de renforcer les voies de communication officielles et informelles entre les autorités à tous les niveaux et entre toutes les communautés du Kosovo. Les ressources de la MINUK et celles des partenaires internationaux sur le terrain viendront toujours faciliter ces efforts.

43. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Farid Zarif, de l'efficacité et de la détermination dont il fait preuve à la tête de la MINUK, ainsi que tout le personnel de la MINUK, qui s'acquitte des responsabilités de la Mission avec le plus grand dévouement. Je remercie aussi nos partenaires de longue date sur le terrain, y compris l'Union européenne, EULEX, la KFOR, et l'OSCE, ainsi que les membres de la famille des Nations Unies au Kosovo, de leur contribution à la paix et à la stabilité et de leur étroite coopération avec la MINUK.

Annexe I

Rapport présenté par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo

(Période du 16 octobre 2013 au 15 janvier 2014)

1. Résumé

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil dans le domaine de l'état de droit et continué de s'acquitter de ses fonctions exécutives conformément à son mandat. Elle a continué de faciliter la mise en œuvre dans le secteur de l'état de droit de l'accord conclu dans le cadre du dialogue sur la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade facilité par l'Union européenne. Dans ce contexte, l'intégration des anciens membres de la Police spéciale du Ministère de l'intérieur dans la police du Kosovo et la collecte des recettes ont commencé sans problèmes majeurs. L'enquête sur le meurtre d'un membre du personnel, Audrius Šenavičius, le 19 septembre, reste une des priorités de la Mission. Pendant la période électorale, EULEX a coordonné les activités de planification de la sécurité entre la Mission, la KFOR, la police du Kosovo et l'OSCE.

Quinze personnes ont été mises en accusation dans l'affaire des crimes de guerre du « Groupe de Drenica », dont le représentant diplomatique du Kosovo en Albanie, Sylejman Selimi, et le maire de Skenderaj/Srbica, Sami Lushtaku. Plusieurs actes d'accusation ont été dressés dans des affaires de criminalité organisée, et certains verdicts ont été rendus. L'Équipe spéciale d'enquête a continué de s'acquitter de son mandat en enquêtant sur les allégations relatives à un trafic illicite d'organes humains exposées dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, le Sénateur Dick Marty.

2. Activités d'EULEX (d'octobre 2013 à janvier 2014)

Crimes de guerre

Le 8 novembre, un procureur international a déposé un acte d'accusation contre 15 personnes au tribunal de Mitrovica dans l'affaire du « Groupe de Drenica » pour crimes de guerre contre la population civile, et notamment pour des actes de torture, des mauvais traitements à l'encontre de prisonniers et des meurtres qui auraient été commis dans un centre de détention de l'Armée de libération du Kosovo à Likoc/Likovac en 1998. Le 6 décembre, la première audience s'est ouverte au tribunal de Mitrovica. Le 18 décembre, un groupe composé d'un juge local et de deux juges internationaux ont accepté la mise en liberté provisoire de Sami Lushtaku qui devait prêter serment en tant que maire devant l'Assemblée municipale de Skenderaj/Srbica, ce qui fut chose faite le 3 janvier.

Le 13 novembre, un procureur international a déposé au tribunal de Mitrovica un acte d'accusation contre quatre personnes, en les inculpant de crimes de guerre contre la population civile, y compris d'actes de torture et de viols contre deux civils albanais, à Vaganicë/Vaganica et Likoc/Likovac en 1998/99. Deux des accusés étaient également impliqués dans l'affaire du « Groupe de Drenica ». La première audience s'est ouverte au tribunal de Mitrovica le 27 novembre.

Le 20 décembre, le Président de l'Assemblée du Kosovo Jakup Krasniqi, a été interrogé par un procureur international au sujet des allégations de deux témoins placés sous protection qui affirmaient qu'il s'était rendu coupable de violation de l'intégrité physique pendant le conflit du Kosovo. L'enquête se poursuit.

Le 24 décembre, un juge-président d'EULEX a prolongé de deux mois la détention provisoire d'Ivan Radivojević (alias Ivica). M. Radivojević aurait été membre d'un groupe paramilitaire qui a perpétré en mars 1999 des crimes de guerre contre des civils albanais.

Criminalité organisée et corruption

Le 10 octobre, un juge international a ordonné le placement en détention provisoire des prévenus Menderes Sinani, Besim Shabani, Burim Veseli et Sami Matoshi, accusés notamment d'abus de position officielle, de trafic d'influence et de détention d'armes non autorisée. À l'époque des faits qui leur sont reprochés, les accusés Menderes Sinani et Besim Shabani étaient des officiers de la police du Kosovo.

Trois accusés soupçonnés d'avoir pris part en septembre 2013 à des attaques à main armée au Bahreïn ont été placés en détention provisoire le 11 octobre, après avoir été arrêtés le 8 octobre par la police du Kosovo pour violences aggravées et agressions entraînant des blessures graves et participation directe à un groupe organisé ayant commis un vol qualifié. Le 18 novembre, un juge international a ordonné le placement en détention provisoire d'un autre suspect dans cette affaire, arrêté le 16 novembre. Le 9 décembre, à la demande du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo, les autorités albanaises ont extradé un cinquième suspect au Kosovo, qui a été placé en détention provisoire le 11 décembre.

Le 17 octobre, une formation collégiale constituée de juges locaux et de juges d'EULEX a condamné 10 personnes à une peine combinée de 59 ans et neuf mois de prison au total pour terrorisme, organisation d'un groupe terroriste ayant participé à une attaque armée contre un poste de contrôle serbe près de Bujanovac en 2012, ou appartenance à ce groupe.

Le 28 octobre, la police d'EULEX a mené, avec l'aide de la police du Kosovo, des perquisitions dans deux casinos/salles de jeu Apex (« Jouer pour gagner ») et aux domiciles de cinq particuliers dans les régions de Pristina et Pejë/Peć. Trois individus soupçonnés d'être impliqués dans des affaires de criminalité organisée avec extorsion de fonds ont été arrêtés sur ordre du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo. Le 29 octobre, un juge international au tribunal de Pristina a ordonné le placement en détention provisoire des trois suspects pendant un mois.

Le 29 octobre, un juge international a fait droit à la demande d'un procureur international de prolonger la détention provisoire de Žarko Veselinović pendant deux mois. D'autres éléments de preuve ont été présentés en rapport à l'accusation de tentative de meurtre de deux policiers qui pesait sur lui. Le 20 novembre, un juge international du tribunal de Mitrovica a jugé Žarko Veselinović coupable de possession, de contrôle, de détention ou d'utilisation illicite d'une arme à feu et l'a condamné à neuf mois de prison avec une suspension de deux ans. Cette affaire était distincte de celle de tentative de meurtre aggravée, pour laquelle un acte d'accusation a été dressé contre lui.

Le 30 octobre, une formation collégiale de juges locaux et internationaux du tribunal de Prizren a jugé Ardian Bytyqi coupable de trafic de migrants et l'a condamné à trois ans de prison.

Le 7 novembre, un procureur international a dressé un acte d'accusation contre neuf personnes dans l'« affaire des passeports » au tribunal de Pristina. Il s'agit d'une affaire de détournement de fonds publics dans le cadre d'un contrat relatif aux passeports biométriques au Ministère de l'intérieur. Les chefs d'accusation retenus sont la criminalité organisée et le blanchiment d'argent.

Ce sont deux procureurs, un local et un international, qui s'occupent ensemble de cette affaire. À l'ouverture du procès, le 21 novembre, les neuf accusés ont plaidé non coupables pour tous les chefs d'accusation. Des demandes d'entraide judiciaire ont été adressées à plusieurs pays de l'Union européenne pour obtenir des données financières.

Le 20 novembre, un procureur international du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a déposé un acte d'accusation au tribunal de Prizren contre un individu pour criminalité organisée et achat, possession, distribution et vente illicites de stupéfiants dangereux. Cet acte d'accusation fait suite à l'arrestation de l'intéressé par la police du Kosovo le 6 novembre, lors d'une opération supervisée par le procureur international. Le défendeur a été placé en résidence surveillée sur ordre d'un juge international.

Le 21 novembre, une formation collégiale de juges locaux et internationaux du tribunal de Gjilan/Gnjilane a acquitté Begzad Sinani (l'ancien maire de Kamenicë/Kosovska Kamenica) et Hasan Keqmezi, qui étaient accusés d'abus de pouvoir.

Le 29 novembre, un groupe de deux juges locaux et un juge international du tribunal de Pristina ont condamné Ylber Jashanica à 11 ans de prison pour achat, possession, distribution et vente illicites de stupéfiants et de substances psychotropes dangereuses.

Le 9 décembre, un juge international du tribunal de Gjilan/Gnjilane a condamné trois accusés à des peines d'un an et demi à deux ans de prison pour tentative de trafic de migrants. Un quatrième accusé a été acquitté.

Le 10 décembre, en coopération avec l'Office européen de police (Europol) et les autorités hongroises, EULEX et la police du Kosovo ont arrêté cinq individus soupçonnés de s'être rendus coupables de criminalité organisée et de trafic de migrants. C'était l'aboutissement d'une enquête de sept mois sur le trafic illicite de migrants originaires du Kosovo jusqu'en Hongrie et dans d'autres pays de l'Union européenne. Le 12 décembre, un juge international a ordonné que les trois accusés

soient placés en détention provisoire pendant un mois en attendant l'ouverture de leur procès.

Le 12 décembre, un procureur international du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a déposé un acte d'accusation contre neuf accusés pour trafic illicite de migrants dans le cadre d'un groupe criminel organisé transnational. Les accusés ont été arrêtés en décembre 2012. Ils auraient fait passer des migrants dans l'Union européenne depuis la Turquie et la République arabe syrienne.

Le 16 décembre, le juge-président d'EULEX au tribunal de Pristina a prolongé pendant deux mois la détention provisoire d'Arben Veseli, accusé d'achat, de possession, de distribution et de vente illicites de stupéfiants et de substances psychotropes dangereuses et de criminalité organisée.

Le 17 décembre, à la demande d'un procureur d'EULEX et du Procureur de la République, un juge d'instruction local du tribunal de Ferizaj/Uroševac a lancé un mandat de perquisition au domicile d'un particulier apparemment lié à un groupe criminel soupçonné de proxénétisme et de blanchiment d'argent. Lors de la perquisition, le 18 décembre, la police du Kosovo a saisi un grand nombre d'armes et de munitions et arrêté deux personnes.

Le 25 décembre, un juge d'instruction d'EULEX au tribunal de Pristina a rejeté la demande d'un procureur local du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo concernant le placement en détention provisoire pendant un mois de huit personnes dans l'affaire *Hasip Kiki et al.*, dont deux agents de la police du Kosovo, soupçonnés de s'être rendus coupables de criminalité organisée, de contrebande de marchandises, d'abus de pouvoir, de corruption et de tentative de corruption.

Le 27 décembre, un procureur international du tribunal de Ferizaj/Uroševac a déposé un acte d'accusation contre sept personnes accusées notamment d'abus de pouvoir ou d'autorité. Deux des accusés sont des agents de la police du Kosovo.

Le 3 janvier, Enver Sekiraqa a été arrêté de nouveau pour le meurtre d'un agent de la police du Kosovo en août 2007. Cette affaire très médiatisée, sur laquelle a enquêté le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo, concerne l'assassinat de l'agent de la police du Kosovo Triumf Riza, en août 2007. M. Sekiraqa a aussi été mis en examen pour meurtre aggravé en bande organisée, viol, extorsion de fonds et coups et blessures graves.

Le 4 janvier, un juge international a prolongé la détention provisoire de Naser Kelmendi, arrêté en mai 2013 et mis en examen pour criminalité organisée, meurtre et trafic de drogue. C'est aussi pour ces crimes que les autorités de Bosnie-Herzégovine ont enquêté sur lui.

Autres affaires

Le 9 octobre, un procureur international a déposé un acte d'accusation contre Bejtullah Sokoli, Luan Qerkini, Bekim Suma, Fadil Sadiku, Mehmet Mehmeti, Nysret Cena et Afet Dalloshi. Ce groupe est soupçonné, avec d'anciens agents de la police du Kosovo, Besnik Hasani et Shpend Qerimi, d'avoir préparé une explosion et d'être passé à l'acte, vraisemblablement en représailles après l'assassinat de certains de leurs collègues. Cette explosion a fait deux morts et de nombreux blessés

sur la Bill Clinton Avenue en 2007, dans le cadre de ce que l'on appelle l'affaire Sekiraqa.

Le 18 octobre, une formation collégiale d'un juge local et de deux juges internationaux a condamné Hilmi Krasniqi à 22 ans de prison pour le meurtre aggravé commis le 17 février 2009 à Zllatar/Zlatar.

Le 8 novembre, une audience de maintien en incarcération a eu lieu à la suite d'une opération de police qui a vu l'arrestation de deux personnes soupçonnées d'avoir intimidé un témoin au cours de la procédure pénale et de s'être rendues coupables d'obstruction de preuves dans une affaire impliquant 16 accusés au total. L'ancien Président du Tribunal municipal de Pristina a été arrêté. Le 25 novembre, la police du Kosovo a arrêté trois autres personnes qui ont été placées en détention provisoire pour une période d'un mois à compter du 27 novembre.

Le 11 novembre, la police du Kosovo a arrêté six personnes soupçonnées de contrebande d'armes et d'autres actes criminels. Deux des suspects sont également accusés d'avoir participé à une attaque contre deux citoyens américains le 3 novembre à Pristina. Ce sont deux procureurs internationaux du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo qui sont en charge de cette affaire.

Le 18 novembre, une formation collégiale de trois juges internationaux du tribunal de Mitrovica a acquitté Sabri Muli, Muharrem et Besim Muzaqi, qui étaient accusés de tentatives de meurtre aggravées.

Le 4 décembre, une formation collégiale de juges du tribunal de Prizren a condamné Nezir Kryeziu à 11 ans de prison pour meurtre et tentative de meurtre. L'enquête a été menée par un procureur international et un procureur local du parquet en collaboration avec la police du Kosovo.

Le 12 décembre, un procureur international du parquet a déposé un acte d'accusation auprès du tribunal de Pristina contre 11 membres de l'Unité des opérations spéciales de la police du Kosovo (anciennement « ROSU »), accusés de mauvais traitements dans l'exercice de fonctions publiques ou de l'autorité publique par suite de violences qu'ils auraient commises à l'encontre de 10 détenus serbes du Kosovo le 8 janvier 2013.

Le 10 janvier, la police d'EULEX a arrêté Lirim Jakupi, ancien membre de l'Armée de libération du Kosovo pour Presevo, Medvedja et Bujanovc (UÇPMB), quelques minutes seulement après sa libération de la prison de Dubrava où il avait purgé une peine pour enlèvement. Il était soupçonné de tentative de meurtre aggravée contre des agents de police ainsi que d'autres infractions connexes, y compris d'attaque contre des agents dans l'exercice de leurs fonctions officielles et de coups et blessures graves. Ces infractions auraient été perpétrées en ex-République yougoslave de Macédoine vers la fin de 2004. L'accusé a été placé en détention provisoire.

L'Équipe spéciale d'enquête

L'enquête pénale menée par l'Équipe spéciale sur les allégations d'enlèvement, de détention, de mauvais traitements et d'exécutions, ainsi que de

prélèvement d'organes et de traite au Kosovo s'est poursuivie au cours de la période considérée[1].

Des informations sont collectées auprès des parties lésées, de groupes de défense des victimes et de particuliers dans l'espoir de faire avancer les enquêtes. Des progrès appréciables ont été réalisés en ce qui concerne les activités opérationnelles et les enquêtes, grâce notamment à une étroite coopération avec les autorités chargées de la justice et du maintien de l'ordre dans la région et au-delà.

Le Procureur principal, Clint Williamson, a poursuivi ses échanges avec les gouvernements concernés dans l'Union européenne et au-delà pour que l'Équipe spéciale puisse enquêter de manière indépendante, impartiale et professionnelle. Au cours du mois de novembre, M. Williamson et les membres de son bureau se sont rendus en Allemagne, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, aux États-Unis et aux Pays-Bas pour s'y entretenir avec plusieurs organismes gouvernementaux d'un éventail de questions liées aux activités de l'Équipe spéciale. Tout au long de la période considérée, le Procureur principal a aussi poursuivi ses contacts avec les dirigeants de l'Union européenne pour qu'ils continuent d'appuyer l'Équipe spéciale.

En prévision de la conclusion de l'enquête, l'Équipe spéciale continue de collaborer avec les autorités compétentes de l'Union européenne pour mettre sur pied un mécanisme d'arbitrage viable au cas où l'enquête déboucherait sur un acte d'accusation.

Droits de propriété

Dans le domaine de la justice civile, les commissaires de la Commission d'EULEX s'occupant des différends fonciers au Kosovo ont poursuivi leur travail. Au cours de la période considérée, il a été donné suite à 1 237 plaintes (principalement des litiges fonciers interethniques). Sur un total de 42 696 plaintes déposées auprès de l'Office kosovar de la propriété immobilière, seules 2 459 sont encore en cours d'examen.

Du 16 octobre au 15 janvier, 80 nouveaux recours ont été portés devant le Comité d'appel de l'Office kosovar de la propriété immobilière à la Cour suprême, qui a tranché 34 différends.

Au cours de la période considérée, la Chambre spéciale de la Cour suprême s'est prononcée dans 179 affaires. Elle a aussi clos 238 affaires relatives à des travailleurs et finalisé 54 recours portés devant le Comité d'appel de l'Office kosovar de la propriété immobilière.

Législation et autres questions juridiques

Le 14 novembre, l'Assemblée du Kosovo a adopté en première lecture deux lois importantes concernant le programme de lutte contre la corruption au Kosovo : le projet venant modifier et compléter la loi relative à la prévention des conflits d'intérêts dans l'exercice des fonctions publiques et le projet venant modifier et

[1] Les allégations en question sont reprises dans le rapport de janvier 2011 du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, Dick Marty, sur les traitements inhumains et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo (« Inhuman treatment of people and illicit trafficking in human organs in Kosovo »).

compléter la loi relative à la déclaration, à l'origine et au contrôle des biens des hauts fonctionnaires et à la déclaration, à l'origine et au contrôle des cadeaux reçus par des représentants de l'État.

Le 5 décembre, l'Assemblée du Kosovo a adopté en première lecture le projet venant modifier et compléter la loi relative aux marchés publics, qui a pour objectif d'aider les entreprises locales à répondre aux appels d'offres.

Le 26 décembre, l'Assemblée a adopté la loi de finances pour 2014.

S'agissant des procédures relatives à l'entraide judiciaire, les deux parties (Belgrade et Pristina) ont continué d'envoyer des demandes par l'intermédiaire d'EULEX. Au cours de la période considérée, le Kosovo a adressé 137 demandes d'entraide à la Serbie, et la Serbie 19 demandes au Kosovo. Le Kosovo a répondu à six des demandes de la Serbie, tandis que la Serbie n'a pour l'instant donné suite à aucune des demandes du Kosovo.

Autres questions importantes

Le 14 octobre, EULEX a récupéré les restes d'au moins quatre personnes qui auraient été tuées pendant le conflit au Kosovo, près du village de Rasta vice/Rastović dans la municipalité de Deçan/Dečani.

Le 12 novembre, le Département de criminalistique d'EULEX a commencé d'explorer un site au lac Livoc/Livoq dans la région de Gjilan/Gnjilane. Il a dû interrompre ses recherches après qu'une grenade à main a été retrouvée au fond du lac.

L'évaluation d'un site dans la région de Skenderaj/Srbica a repris le 5 décembre, après le retrait de munitions non explosées qui y avaient été trouvées.

Le 11 décembre, des experts locaux et des experts du Département de criminalistique d'EULEX se sont préparés à évaluer un site à Raška en Serbie, où l'on craignait que se trouve un charnier. Les fouilles ont été retardées d'une journée à cause de certains membres du parti serbe qui n'ont pas prêté l'assistance promise. Le 13 décembre, les autorités serbes, EULEX et des experts des services de criminalistique locaux ont découvert des restes humains à la carrière de Rudnica à Raška, en Serbie. Conformément à la loi serbe, les recherches ont été interrompues mais reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront.

Nord du Kosovo

EULEX a aidé la police du Kosovo à se préparer à assurer la sécurité le jour des élections, en mettant l'accent sur le nord du territoire. Il s'agissait notamment de faire la liaison avec des acteurs externes comme la KFOR et l'OSCE, ainsi que de guider, d'encadrer et de conseiller la police du Kosovo pour les élections, tant au niveau central qu'au niveau du quartier général régional. En prévision de la période préélectorale, particulièrement sensible, EULEX a organisé plusieurs exercices de planification communs avec la police du Kosovo et la KFOR afin d'améliorer la communication et la coordination entre tous les acteurs de la sécurité dans le nord du Kosovo.

Après plusieurs incidents de sécurité liés aux élections, EULEX a ouvert trois nouvelles enquêtes, intensifié ses patrouilles et procédé à des évaluations hebdomadaires de la situation. Une fois les patrouilles plus fréquentes, les explosions ont vite cessé à Mitrovica.

L'enquête sur la mort par balles d'un membre du personnel d'EULEX, Audrius Šenavičius, qui est effectuée par une équipe mixte d'EULEX et de la police du Kosovo sous la supervision des procureurs internationaux, reste une priorité absolue pour le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo, appuyé par l'Équipe spéciale de Mitrovica. L'équipe reçoit toujours un soutien satisfaisant de la part de Pristina et Belgrade. Les enquêteurs de l'Équipe spéciale de Mitrovica et de la police du Kosovo Nord ont également travaillé sur deux affaires séparées de voies de fait contre Krstimir Pantić et la famille d'Oliver Ivanović avant les élections du 3 novembre.

Dialogue

En ce qui concerne l'accord du 19 avril, la collecte des recettes douanières aux postes frontière de Rudnica/Jainjë et Bërnjak/Brnjak a commencé le 14 décembre. EULEX a aidé et conseillé les autorités douanières du Kosovo en travaillant aux côtés de leur personnel dans la salle de contrôle du Centre national pour la gestion des frontières désignée à cet effet et aussi à Rudnica/Jainjë (ancienne porte 1) pour faciliter le passage d'un certain nombre de camions à destination du nord du Kosovo. EULEX continue de prodiguer ses conseils techniques et son soutien dans le cadre du processus en cours.

Le Groupe chargé de la mise en œuvre de l'accord de gestion intégrée des frontières du 6 novembre a étudié l'emplacement des postes de contrôle permanents, les responsabilités des deux parties en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien des postes de contrôle provisoires, et la mise en place du système SEED d'échange électronique systématique de données dans les Balkans occidentaux. Après la deuxième réunion du groupe en charge de la mise en œuvre de l'accord, le 20 novembre, une proposition a été soumise aux deux parties concernant l'emplacement des nouveaux postes de contrôle. Le 25 novembre, les deux administrations des douanes ont commencé d'échanger des informations dans le cadre du système SEED. Il s'agit d'un important pas en avant dans le cadre de l'accord. Le Groupe chargé de sa mise en œuvre s'est aussi réuni à Bruxelles le 5 décembre.

L'intégration d'anciens membres de la police spéciale du Ministère de l'intérieur dans la police du Kosovo marque une autre avancée décisive. Environ 80 agents ont suivi une formation d'orientation de base dispensée par la police d'EULEX au cours de la période considérée.

Les contrôles réalisés ponctuellement par EULEX dans tous les anciens locaux de la police spéciale du Ministère de l'intérieur dans le nord du Kosovo ont confirmé que tous les commissariats restaient fermés. Le 22 novembre, EULEX a visité l'ancien tribunal de Mitrovica administré par la Serbie et la Haute Cour de Serbie à Zvečan/Zveçan. Il a été de nouveau confirmé qu'ils avaient connu de nouvelles affaires pénales après le 15 juillet.

L'application de l'accord concernant le dialogue entre Belgrade et Pristina sur la tenue des registres de l'état civil a bien progressé. Au cours de la période

considérée, EULEX a certifié 2 418 registres lors de trois sessions différentes. Sur un total d'environ 12 036, 10 913 registres ont été certifiés et 10 530 ont été remis aux autorités du Kosovo.

Approuvé par Bernd Borchardt
Chef de Mission

Annexe II

Composition et effectifs de la composante de police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 janvier 2014)

Pays	*Nombre*
Allemagne	1
Fédération de Russie	1
Hongrie	1
Pakistan	1
Turquie	1
Ukraine	1
Total	**6**

Composition et effectifs de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 janvier 2014)

Pays	*Nombre*
Norvège	1
Pologne	1
République de Moldova	1
République tchèque	1
Roumanie	1
Turquie	1
Ukraine	2
Total	**8**

Carte

UNMIK
January 2014
Operational boundary
International boundary
National capital
Republic capital or provincial capital
Town, village
Mountain pass
Major road
Secondary road
Railroad
0 5 10 15 20 25 km
0 5 10 15 mi
HUNGARY
CROATIA
ROMANIA
Belgrade
BOSNIA AND HERZEGOVINA
SERBIA
MONTENEGRO
KOSOVO
BULGARIA
ALBANIA
THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA
GREECE
ITALY
ADRIATIC SEA
Uvac
SERBIA
MONTENEGRO
Kosovo
ALBANIA
THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA
Ušće
Grčak
Rataje
Aleksandrovac
Brus
Jošanička Banja
Pavlica
Lepenac
Razbojna
Raška
Blace
Trbunje
Mercez
Rudnica
Toplica
Nis
Trijebine
Budevo
Požega
Banja
Novi Pazar
Dren
Sočanica
Kuršumlija
Zirče
Raška
Tutin
Prepolac
Banjska
HQ Regional
MLT North
Ibar
Trpezi
Rožaj
Kosovska Mitrovica
Lece
Lebane
Batlava
Medveda
Lužane
Tulare
Istok
Rakoš
Vučitrn
HQ UNMIK
HQ MLC
MLT
Ravna Banja
Srbica
Vitomirica
Obilić
Peć
Zlokućane
Kosovo Polje
Priština
Ogošte
Plav
Streoc
Janjevo
Dečani
Vlaški Drenovac
Lipljan
Odanovce
Bujanovac
Beli Drim
Gnjilane
Tropojë
Ponoševac
Ratkovac
Štimlje
Bajram Curri
Đakovica
Orahovac
Suva Reka
Urosevac
Požaranje
Zegra
Biljača
Zrze
Preševo
Lek Bibaj
Pac
Damnjane
Velika Krusa
Pirane
Morava
Štrpce
Kačanik
Tabanovce
Zahrisht
Prizren
Iballë
Krumë
Žur
Komonovo
Tearce
Dragaš
Selce
Đorge Petrov
Tetovo
Skopje
Restelica
Kamenjane
Dračevo
Zelenikovo
Vrapčište
Brodec
Gostivar
HQ UNMIK UNMIK HQ
HQ MLC Military Liaison Component HQ
MLT Military Liaison Team
UNMIK perimeter of operations
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4133 Rev. 57 UNITED NATIONS
January 2014 (Colour)
Department of Field Support
Cartographic Section